

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2016

**NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 141

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 2**

I. – À l’alinéa 170, substituer à la première occurrence du mot :

« de »

le mot :

« du ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 174.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.